

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-18 du 25 Janvier 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIACU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, de l'intérim du Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique pour compter du 25 Janvier 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement, et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 25 Janvier 1979, le Camarade Adolphe BIACU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assurera l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifou BOURAIMA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Janvier 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MEPT 6 Autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chano. 3 JORPB 1